

RENTRÉE 2024– INFORMATIONS ET CONSIGNES

À lire attentivement et à conserver par les familles

Madame, Monsieur,

Veuillez, je vous prie, trouver ci-après des informations et consignes relatives à la prochaine rentrée. Vous voudrez bien en prendre soigneusement connaissance. Pour toute précision complémentaire, il y aura lieu de joindre le Secrétariat de Direction du Collège.

1. Horaires de rentrée

La rentrée des élèves aura lieu selon le planning ci-dessous.

Classes	Jour	Heure
Sixième IME	Lundi 02 septembre	9h15 - 16h30
Cinquième	Mardi 03 septembre	09h25 - 11h25
Quatrième		09h50 - 11h50
Troisième		10h15 - 12h15

2. Accueil des élèves

Les élèves de 6^{ème} et leurs parents seront accueillis le **lundi 02 septembre** dans la cour du Collège, où il sera procédé à l'appel des élèves par classe d'affectation. Au cours de cette journée, les élèves de 6^{ème} rencontreront leurs professeurs.

Pour les élèves de 6^{ème} les cours reprendront le **mercredi 04 septembre**, conformément à l'emploi du temps.

Les élèves des niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} prendront connaissance de leur classe d'affectation dans le hall du Collège. Les élèves seront accueillis le mardi matin par les professeurs principaux qui leur communiqueront divers documents et informations relatifs au travail et à la vie scolaire.

Pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, les cours reprendront le **mardi 03 septembre** dès 13h15 selon l'emploi du temps de votre enfant. Il devra donc venir avec du matériel scolaire (trousse, feuilles...)

- **Important** – Je tiens à vous signaler que, sauf erreur d'option manifeste, **aucun changement de classe n'est possible à la rentrée.**

3. Accueil demi-pension

La **demi-pension** fonctionnera le **lundi 02 septembre** (*seulement pour les élèves de 6^{ème} et de l'IME*) et le mardi pour les autres niveaux. Un fonctionnement normal pour toutes les classes à partir du **jeudi 05 septembre**.

4. Assurance scolaire

Il vous est vivement conseillé de contracter une assurance scolaire pour votre enfant. Elle le protégera en cas d'accident (notamment pendant le trajet) et elle est obligatoire pour toutes les activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement (sortie, voyage). Elle devra être remise au professeur principal de votre enfant le jour de la rentrée.

5. Manuels scolaires

Tous les élèves, de la Sixième à la Troisième, bénéficient d'un prêt gratuit de manuels scolaires, qui seront distribués lors des premiers jours de la rentrée.

6. Permanence administrative

Une permanence administrative sera assurée au Secrétariat du Collège aux dates et heures suivantes :

- du 08 au 11 juillet : de 09h00 à 12h30
- du 26 août au 30 août : de 09h00 à 12h30

7. A l'attention des parents d'élèves de Sixième

Une réunion d'information des parents des élèves des classes de Sixième est prévue le :

Jeudi 05 septembre 2024 à 18 heures

A cette occasion, seront présentés le fonctionnement de l'établissement par la direction et l'organisation de la classe de Sixième par le professeur principal. Je vous engage à faire tout votre possible pour y assister.

8. Règlement intérieur du Collège et de la Demi-Pension

L'inscription d'un élève au Collège Charles Rivière vaut automatiquement **adhésion à l'ensemble des clauses** du Règlement intérieur du Collège et de la demi-pension.

Le règlement intérieur est reprographié dans le carnet de liaison qui sera remis à votre enfant le jour de la rentrée et le règlement intérieur de la demi-pension est consultable sur le site du collège (il sera envoyé sur Pronote à la rentrée 2024). Vous devrez en prendre connaissance avec votre enfant et y apposer vos signatures.

9. Casiers

Les élèves demi-pensionnaires pourront disposer d'un casier. Ils devront venir le jour de la rentrée avec un cadenas à clés de préférence. L'attribution du casier sera réalisée en début d'année par la vie scolaire. Par ailleurs, les élèves externes pourront bénéficier d'un casier en consigne (*à la journée*) lorsqu'ils déjeunent, exceptionnellement, à la restauration scolaire et selon les casiers disponibles.

10. Associations de Parents d'élèves

Au Collège Charles Rivière, on trouve une association de parents d'élèves la F.C.P.E.
Voici les coordonnées des responsables de l'année scolaire 2023-2024 :

Associations	Responsables	Coordonnées
FCPE	Mme SAINSON	fcpe.c.riviere@gmail.com
Liste Libre	Mme THILLOUX	parents.charlesriviere45@gmail.com

11. Aides sociales

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter deux dispositifs d'aide :

a- La bourse de collège

La procédure et les dates vous seront communiquées à la rentrée.

b- Les fonds sociaux

Les familles peuvent demander la prise en charge partielle (ou, pour certains, totale) des frais occasionnés par la scolarité de leur enfant (frais de demi-pension, fournitures, manuels scolaires non fournis par le Collège). Il leur suffit, pour cela, de remplir un dossier de demande d'aide sociale dans le cadre du Fonds Social Collégien et du Fonds d'aide à la Restauration.

Plan de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)

Tout élève du collège peut être reçu(e) par un membre de l'équipe ressource Phare (Protocole de lutte contre le harcèlement à l'école) afin de venir en aide à un camarade en souffrance.

L'équipe sera peut-être amenée à revoir votre enfant.

L'équipe ressource PHARE reviendra vers vous seulement si elle le juge nécessaire comme le prévoit le protocole disponible sur le site du collège.

Nous vous remercions de votre confiance.

Bonne rentrée à tous

La Direction